

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

OBJET : Mutualisation des achats – Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole. Approbation.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme PAROU a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. LAVAL a donné pouvoir à M. VILLARET.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : M. MABOUSSOU



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



2024-491 Mutualisation des achats – Ajout de familles d’achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole. Approbation.

Par délibération 2023-423 du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé une convention de groupement de commandes pour les années 2024 à 2027, entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2024, il est proposé de lancer les familles d’achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
FOURNITURES DE MATERIEL DE PLOMBERIE, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	Orléans Métropole
ACQUISITION DE PEINTURE ET PETITS OUTILLAGES ASSOCIES	Orléans Métropole
TRAVAUX DE VOIRIE INFERIEURS A 50 K€	Orléans Métropole
EXPERTISE ARBRE ET INVENTAIRE	Orléans Métropole
MISSIONS SPS BATIMENTS	Orléans Métropole
PRESTATIONS D’ELAGAGE, ABATTAGE ET DESSOUCHAGE DES ARBRES	Orléans Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’avis favorable du bureau municipal du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE l’ajout des familles d’achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l’exercice 2024.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle